



## ■ Contribution au débat public pour la ligne ferroviaire « Roissy-Picardie »

- Ville de Creil
- Ville de Nogent sur Oise
- Ville de Montataire
- Ville de Villers Saint Paul
- Communauté de l'Agglomération Creilloise

Saisie par Réseau Ferré de France (RFF), la Commission Nationale du Débat Public s'apprête à ouvrir le débat sur la création d'une nouvelle ligne ferroviaire reliant la ligne à grande vitesse qui dessert Roissy à la ligne « classique » Paris-Creil-Amiens. Deux scénarii de desserte sont étudiés. Le premier est basé sur une ligne TGV qui mettrait Creil à quinze minutes de Roissy, à l'horizon 2020. Le deuxième combinerait TGV et TER. La connexion à une ligne grande vitesse constitue un enjeu de grande envergure à la fois pour Creil, pour les 250 000 habitants du « Grand Creillois » mais également pour la Picardie. Une connexion ferroviaire ne peut à l'évidence, à elle seule, combler tous les manques, pallier toutes les faiblesses. En revanche, la liaison Roissy-Creil-Picardie peut, si nous nous mobilisons au plan local, révéler les points forts, accroître les atouts, constituer un événement porteur d'une nouvelle image positive. Consciente des impacts provoqués par l'arrivée d'une LGV, Creil et son agglomération la souhaitent et s'y préparent.

Dans ce débat, l'agglomération creilloise fera valoir deux atouts majeurs : la réalité d'une **étoile ferroviaire desservant toute la région picarde et la situation, en plein cœur urbain, de sa gare**. Celle-ci dessert dans un rayon de 15km de réseau ferré un territoire accueillant près de 250 000 habitants.

### **Une réelle volonté politique accompagne l'arrivée du TGV à Creil**

La seconde moitié du XIXème siècle a vu le chemin de fer se construire et devenir rapidement l'infrastructure essentielle du développement du territoire. A l'époque l'agglomération de Creil a su en tirer profit pour son propre développement essentiellement industriel et celui de son bassin ouvrier. Après l'ère du « tout automobile », l'évolution vers une refonte de l'offre TER et TGV, par la flexibilité qu'elle apporte et la diminution des temps de parcours qu'elle permet, autorise d'envisager à nouveau le chemin de fer comme une offre alternative crédible à la voiture. Creil, grâce à la volonté politique de ses élus et de toute sa population, veut et saura, en ce début de XXIème siècle, saisir cette opportunité, comme cela a été le cas au XIXème siècle.

L'implantation d'une gare TGV nécessitera de nous interroger sur **l'ouverture de l'agglomération creilloise sur les territoires reliés** à elle par le TGV (Roissy, Amiens...), mais aussi sur le rapprochement avec d'autres territoires plus éloignés (Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg...). A l'échelle picarde et isarienne, le contexte creillois est particulièrement favorable dans la mesure où, grâce à l'action régionale, l'offre de déplacement à partir de l'étoile ferroviaire s'est considérablement améliorée en direction de Paris, Pontoise, Beauvais, Amiens et Compiègne. La future gare TGV, doit être raccordée au réseau classique qui dessert les centres urbains afin d'anticiper, de conforter les pôles d'activités existants et de permettre la création de nouveaux. Elle sera un vecteur de désenclavement. Elle accompagnera le développement économique et touristique et favorisera l'emploi.

## **Le TGV : un accélérateur de tendances**

L'augmentation de la mobilité ne se traduit pas automatiquement par un développement économique supérieur. Il semble bien que les effets positifs quand ils existent, résultent plus de la combinaison de plusieurs facteurs tels que la présence d'un axe structurant (Autoroute A1, Canal Seine-nord Europe...).

Le développement des activités économiques étant rarement dû uniquement à la seule proximité d'une gare TGV, **il convient au niveau de notre agglomération de se soucier de la caractérisation des emplois et de leur répartition.** L'agglomération mettra en œuvre les mesures coordonnées d'accompagnement (agence de développement, schéma de planification) et de soutien aux projets ...

Environ 9600 personnes, soit 12,8% des salariés de Roissy-CDG résident dans l'Oise. La plupart des déplacements s'effectuent en voiture ce qui engendre de nombreux désagréments en termes de pollution, de nuisances sonores et de pénurie de stationnement. Cette situation s'expliquant, en partie, par le fait que la plateforme aéroportuaire est un espace peu ouvert sur son territoire proche. La liaison Roissy-Creil-Picardie permettra de faciliter l'accès à Roissy-CDG par voies ferrées et constitue une réponse aux désagréments constatés en termes de qualité de vie et de développement durable.

**La maîtrise du foncier et de l'habitat dans le cadre de l'arrivée d'une gare TGV constitue un enjeu essentiel.** L'expérience a prouvé par le passé que le TGV (combiné à d'autres facteurs) joue un rôle d'accélérateur et d'amplificateur de l'inflation des prix notamment sur les quartiers des gares de centre-ville. Creil et son agglomération étudie d'ores et déjà un **projet urbain** décliné autour de la gare afin de maîtriser de façon effective les futurs projets et d'anticiper la pression immobilière tout en renforçant son attractivité.

**La gare TGV et l'aéroport CDG sont des vecteurs de flux touristiques.** Située à 47 km de l'aéroport de Beauvais-Tillé et à 38 km de l'aéroport Charles de Gaulle, Creil dispose d'une situation géographique très avantageuse. Le projet ferroviaire au départ de Roissy permettrait de rejoindre Creil en quinze minutes, l'aéroport CDG et la gare TGV constitueront des vecteurs de flux touristiques importants à destination des différentes villes de l'Oise. Il s'agira d'anticiper l'arrivée de la liaison ferroviaire Creil-Roissy au travers du schéma départemental du tourisme et des loisirs de l'Oise afin de renforcer voire de repenser l'offre touristique (capacité d'hébergement, parcours touristique, nature du tourisme...).

**La connaissance de la démographie est un préalable à la mesure des effets du TGV sur le territoire.** Le TGV est un mode de transport exclusivement dédié au transport de voyageurs, et à ce titre la connaissance de la composition démographique du territoire dans lequel il a vocation à être implanté fournit des éléments d'identification et de connaissance du public « voyageurs ». Elle **informe d'une part sur le volume potentiel de voyageurs, d'autre part, sur les caractéristiques du territoire.** A ce titre et afin de préparer l'arrivée d'une gare TGV, l'agence d'urbanisme lance une étude sur les types de voyageurs et navetteurs actuels et potentiels.

## **L'agglomération creilloise prépare l'arrivée du TGV**

Creil s'appuiera en particulier sur la complémentarité des territoires pour préparer l'arrivée du TGV au travers des outils de planification que sont notamment le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement des Territoires, les Schémas de Cohérence Territoriaux, son Plan de Déplacement Urbain, et son Programme Local de l'Habitat.

Consciente qu'une connexion au réseau LGV engendre de nombreux flux de passagers et induit de nouveaux comportements chez les navetteurs, l'agglomération de Creil et ses partenaires envisagent déjà de renforcer l'inter-modalité. L'étoile ferroviaire de Creil sera ainsi repensée pour améliorer les connexions et faciliter les déplacements vers Pontoise, Beauvais, Compiègne, St Quentin...

Le service des transports de l'agglomération de Creil, ainsi que le réseau des bus départementaux permettent d'ores et déjà un certain maillage du territoire en matière d'offre de transport en commun. Toutefois, la connexion à la LGV doit être l'occasion d'aller plus loin dans la mise en place d'un réseau structurant de déplacement à l'échelle du grand bassin creillois, de St-Leu-d'Esserent à Pont-Ste-Maxence d'ouest en est et de Chantilly à Liancourt, du sud au nord (modernisation et diversification du matériel, coordination des horaires, harmonisation des tarifs, gares de rabattement...).

Au plus près de la gare les incidences sur la circulation seront anticipées, par la mise en place d'un plan de déplacement intégrant des possibilités de parkings de rabattement.

Dans leur projet urbain la ville de Creil et l'agglomération intègrent, en collaboration avec SNCF et RFF, l'étude d'une gare double entrée, espace traversant, permettant aux voyageurs du nord et du sud de l'agglomération un accès direct aux trains.

Afin d'anticiper l'arrivée à Creil du TGV, l'agglomération a engagé un partenariat constructif avec la SNCF et RFF portant sur les choix à moyen terme en matière de foncier libérable (Petit Thérain, Rotonde de Nogent, faisceau des voies à l'arrière de la gare de Creil...).

La liaison Creil-Roissy-Picardie, permettra à la SNCF de positionner le remisage des trains voire un atelier de maintenance de l'infrastructure ferroviaire dans le bassin creillois. Situer le lieu de remisage à vingt minutes d'un nœud ferroviaire national entrainera vraisemblablement une diminution des frais de fonctionnement. Par ailleurs, les sillons ainsi libérés sur les voies nationales pourront être utilisés par RFF.

L'agglomération creilloise et l'ensemble du bassin du Grand Creillois soutiennent le scénario qui combinerait un trajet par TER et TGV. Un trajet (TER/TGV) qui permettrait notamment d'élargir le public de voyageurs. En prévision de trafic, le trajet TER/TGV atteindrait 2.8 millions de voyageurs par an, contre 1.6 millions de voyageurs pour un trajet uniquement réalisé par les services des trains grande vitesse.

Loin d'être en concurrence avec ses voisins d'Ile de France, la LGV par les améliorations de fréquences qu'elle induit, permettrait aux franciliens d'avoir accès à Roissy CDG à partir de Louvres ou de Survilliers / Fosses. Ce qui apporterait une première réponse à leurs demandes de facilitation de l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG.

L'implantation d'une gare TGV sur un territoire se souhaite (volonté politique), se mérite (une réflexion est menée sur un projet de mise en valeur des atouts du territoire) et enfin se prépare (élaboration d'une stratégie d'accompagnement de l'arrivée du TGV).

Ces 3 étapes, ont été anticipées par Creil, son agglomération et leurs partenaires.

Creil, le 11 février 2010

Jean Claude VILLEMMAIN  
Jean François DARDENNE  
Jean Pierre BOSINO  
Gérard WEYN  
Christian GRIMBERT

Maire de Creil  
Maire de Nogent sur Oise  
Maire de Montataire  
Maire de Villers Saint Paul  
Président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise